

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018
—◆—
COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit,
le vingt-neuf janvier à 20 heures 00,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, JOURDAN Evangéline, TOURSEL Carole, MAHEUX Jeannine, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, ROUSSEL Franck, CRÉPEAU Serge, POULIN Etienne, CHARPENTIER Raynald

Etaient absents excusés : Madame BUSSI Isabelle pouvoir à TOURSEL Carole, Messieurs PAUL Olivier et LEPRINCE Patrick

Madame JOURDAN Evangeline a été élue secrétaire de séance,

TRAVAUX ECOLE CLASSES PRIMAIRES *Délib. N°01-2018*

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux à prévoir dans le budget primitif 2018, il a été étudié la réalisation des travaux suivants : les faux plafonds, la VMC, les luminaires et les peintures dans le cadre de l'économie d'énergie et la sécurisation des deux classes de primaire car l'humidité s'y accumule.

Monsieur le Maire informe avoir reçu des devis estimatifs pour l'ensemble des travaux pour un montant total HT de 25 873€.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré autorise le Maire à signer les devis les plus appropriés, les devis d'exécution de travaux, toutes les pièces se rapportant au dossier après consultation avec la commission d'appel d'offre et à solliciter les subventions éligibles notamment une demande de subvention au titre du Département « Mon village mon amour ».

Adopté à l'unanimité (Monsieur CREPEAU Serge absent)

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS *Délib. N°02-2018*

Suite à la démission du quatrième adjoint Monsieur AUBRY Michel, Monsieur le Maire propose, après s'être concerté avec trois autres adjoints et avoir demandé aux membres du conseil municipal s'il y avait des volontaires, de nommer Monsieur POULIN Etienne, avec son accord, au poste de 4^{ème} Adjoint.

En vertu de l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a été invité sous la présidence de Monsieur Louis GLOTON Maire, à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT). Le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit QUATRE adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de QUATRE adjoints. Au vu de la démission du quatrième adjoint et de ces éléments, le conseil municipal décide de maintenir à QUATRE (4) le nombre des adjoints au maire de la commune.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX du SIEGE « LA BOULAYE » Délib. N°03-2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du mauvais état de l'éclairage public au hameau de la Boulaye. Effectivement les points d'éclairage y sont très vieillissants tout comme l'armoire électrique qui les alimente ainsi que les fils de mise à la terre qui ne sont plus aux normes. Les conséquences sont des dysfonctionnements électriques à répétition qui plongent les habitants dans le noir.

Monsieur le Maire a sollicité le SIEGE pour étudier les travaux à entreprendre sur le réseau d'éclairage public à La Boulaye.

Suite à sa demande une étude a été réalisée. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Coût total des travaux : 7 500 €.

Cette participation s'élève à :

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| - En section d'investissement : | 1 250 € H.T |
| - En section de fonctionnement : | 0 € |

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041512 opération 144 pour les dépenses d'investissement (DP et EP).

Adopté à l'unanimité

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTE Cantine et Garderie Scolaires au 1er janvier 2018 Délib. N°04-2018

Monsieur le Maire explique que le passage au prélèvement automatique des factures de cantine/garderie et la mise en place du paiement par « avis des sommes à payer » entraînent la suppression de la régie de cantine/garderie dont Mme MURSCH Barbara était régisseur.

Le Conseil municipal,

- Vu la délibération N° 58/2003 du conseil municipal du 12 décembre 2003 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la cantine scolaire et de la garderie,
- Considérant que la Receveuse Municipale doit établir un certificat de libération définitive donnant quitus de sa gestion à Mme MURSCH Barbara demandé par le cautionnement Mutuel,
- DECIDE la suppression de la régie de la cantine et de la garderie scolaire à compter du 1^{er} janvier 2018.
- DEMANDE à Madame la Receveuse Municipale d'établir le certificat de libération définitive donnant quitus de sa gestion à Mme MURSCH Barbara après vérification définitive des comptes.

Adopté à l'unanimité

RESTES A REALISER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des Restes à Réaliser à reporter sur l'année 2018 des travaux engagés sur 2017 :

Dépenses d'investissement

- Opération 179 Pont de la Fortelle: 32 000 € TTC
- Total : 32 000 € TTC

Recettes d'investissement :

- Opération 179 Pont de la Fortelle: 18 000 € TTC
- Total : 18 000 € TTC

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DOB

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les orientations budgétaires :

- 1- PONT DE LA FORTELLE travaux
- 2- ETUDE TRAVAUX RD 316 ROUTE DE GAILLON AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 27
- 3- PANNEAUX DE SIGNALISATION DANS LA COMMUNE CENTRE BOURG MISE EN PLACE DE PANNEAUX DE VOIRIE
- 4- MATERIEL DE TONDEUSE A MAIN
- 5- FAUX PLAFOND, VMC, PEINTURES ET ECLAIRAGES ECOLE PRIMAIRE
- 6- SIEGE LA BOULAYE
- 7- LA COUTURE MISE EN PLACE D'UNE NOUE PLUS PROFONDE EVACUATION DES EAUX DE RUISSELEMENT
- 8- TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX, SDF, LOCAL COMMERCIAL
- 9- WC HANDICAPES dans l'école.

Informations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir été contacté par une coiffeuse qui souhaite louer le local commercial de la commune au 41 rue Yves Montand. Elle est venue en Mairie présenter son projet ainsi que l'investissement personnel qu'elle souhaite y faire (peinture, sol, matériel et meubles de coiffure...). Elle demande toutefois un peu d'aide de la part de la commune pour les équipements qui resteront sur place à savoir le changement du ballon d'eau chaude, la mise en place d'une VMC, mise aux normes du radiateur et l'imperméabilisation des murs extérieurs là où l'humidité rentre. Le Maire explique que quelques travaux d'électricité seront également nécessaires et il indique avoir fait des demandes de devis pour savoir combien cela va coûter à la commune. L'ensemble du conseil municipal est favorable au projet qui apportera un service à la population.

Suite à la demande formulée lors du précédent Conseil, Monsieur le Maire explique avoir fait une demande au département pour la remise en place du marquage routier axial sur les routes départementales de la commune, il informe avoir reçu une lettre de réponse du président du Conseil Départementale Monsieur Lehongre qui dit avoir transmis la requête à la direction de la mobilité afin qu'elle s'en saisisse. Le Maire tiendra les membres du conseil municipal informés des suites données au dossier.

Monsieur le Maire fait part d'une demande reçu par l'employée de la garderie qui a réalisée trois devis comparatifs pour l'achat de matériel de loisirs créatifs afin de proposer des activités ludiques aux enfants. Monsieur Noel comparera les devis. Les membres du conseil trouvent l'idée intéressante.

Monsieur le Maire fait le point sur les sinistres nombreux entre fin d'année 2016 et l'année 2017, il explique avoir fait un point avec l'assureur, les remboursements sont presque tous parvenus, néanmoins les recettes sont inférieures aux dépenses au vu des franchises et des vétustés.

Monsieur le Maire rappelle les deux décisions modificatives faites en fin d'année comptable 2017 prises aux dépenses imprévues, les membres du conseil municipal ont eu copie par mail.

Monsieur le Maire fait le bilan des inondations du mois de Janvier 2018, le niveau de l'Eure est monté à 0,56 m sur le point de contrôle de Pacy-Sur-Eure, le bilan est positif, les champs d'extension de crue ont bien fait leur travail, seul la rue des Iles a été inondée au niveau de la zone matérialisée submersible, et la rue du Val bloquée par le débordement du rû de Gironde une demi-journée. Pas de dégâts matériels ni de maisons inondées.

Monsieur le Maire explique que la SOCOTEC est passée contrôler les aires collectives de jeux école et terrain de sport. De nombreuses remarques ont été listées et des travaux de mise en conformité seront à prévoir.

Questions diverses :

Monsieur le Maire parle des dégâts suite à la tempête du 12 décembre 2017, de nombreux arbres sont tombés notamment sur la route de la Liègue en direction de la Liègue d'Ecandeville, les services de la CCEMS sont intervenus afin de dégager la route, ils ont également fait un élagage préventif.

Rue du Val un arbre s'est déraciné, heureusement il n'y a pas eu de blessures corporelles.

Madame Jourdan fait part d'une demande d'une association pour proposer aux enfants de l'école d'assister à une course cycliste qui passe sur la commune le 20 mars prochain sur le temps du midi. Après concertations les membres du conseil municipal déclinent car trop dangereux.

Monsieur Crépeau demande qu'un balisage soit fait à l'entrée du parking de la salle de sport et du bâtiment technique rue du Manoir afin de mieux délimiter l'entrée la nuit, monsieur le Maire lui demande des propositions chiffrées afin d'étudier le dossier.

Monsieur Charpentier explique avoir assisté à la réunion du SITS ce même jour, des dégradations sont faites dans les bus tel que des sièges brûlés, un enfant perturbe le transport. Le maire propose d'organiser avec le Président du syndicat de transport une réunion avec la famille concernée.

Madame Maheux demande où en sont les actions menées suite à la prolifération de mouches et d'odeurs au niveau de l'entreprise avicole rue de la Boulaye.

Monsieur le Maire explique qu'une réunion a eu lieu le mardi 5 décembre avec Madame la sous-préfète, les services de la DDPP, et les riverains des hameaux de la Foret et de la Boulaye proches de l'entreprise.

Les conclusions des actions demandées à l'entreprise seront directement communiquées aux riverains et à la Mairie par la Préfecture. Le Conseil sera informé.

Monsieur Poulin informe qu'un panneau de signalisation « fin de 30km/h » au niveau du parking de l'école est mal positionné et qu'il faudrait le remettre en place.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 15